



LA LETTRE

N° 2023 12

25 mars 2023

CREDIBILITE DE L'ANSES

C'est une information qui est restée très confidentielle. Il s'agit du rapport des experts indépendants sur l'Agence de Sécurité Sanitaire. Ceux-ci s'inquiètent du décalage entre science et expertise au sein de l'institution et préconisent une réforme de son fonctionnement pour retrouver une crédibilité qu'ils jugent entamée. Ce rapport de 134 pages est consultable sur le site internet de l'ANSES.

Alors que ce rapport est d'une grande importance, compte tenu qu'il porte sur la crédibilité de l'expertise scientifique, aucun communiqué de presse pour l'annoncer. Pourquoi cette confidentialité ?

A la suite des controverses et polémiques sur les avis rendus par l'ANSES concernant notamment le glyphosate, les néonicotinoïdes et les SDHI (pesticide), l'Agence a mandaté un groupe de travail **« pour analyser la situation et formuler des recommandations visant à renforcer la crédibilité des expertises de l'Agence »**.

Le groupe de travail a relevé trois grandes tensions :

1- La nécessité de prendre en compte les connaissances scientifiques les plus avancées et en même temps la nécessité de s'appuyer sur des règles claires et partagées par l'ensemble des acteurs concernés.

2- L'urgence de rendre certains avis et le temps nécessaire pour effectuer une expertise scientifique de qualité.

3- Nécessité de séparer l'évaluation et la gestion des risques d'une part

et la nécessité de mettre en perspective les résultats de l'évaluation au regard de la faisabilité des mesures de gestion.

Cette troisième tension est la suite d'une décision gouvernementale de 2015 qui a chargé l'ANSES non seulement d'évaluer les risques liés à certains produits (pesticides, biocides, perturbateurs endocriniens, médicaments vétérinaires) mais aussi de les réguler (encadrer leur usage, accorder ou non les autorisations de mise sur le marché ou édicter leur retrait). Avant 2015, c'était la direction générale de l'alimentation, au ministère de l'agriculture, qui était chargée de cette mission.

La suppression de cette dualité des missions et de dissociation des tâches contribue, selon le rapport, à **« l'érosion de la crédibilité »** de l'Agence. Il est en effet difficile d'être à la fois juge et partie.

Ce rapport prend un tour particulier important au moment où le gouvernement souhaite établir cette anomalie dans la gestion des risques dans le domaine du nucléaire. Le gouvernement a élaboré un projet de loi visant à dissoudre l'Institut de radio protection nucléaire (IRSN) et à transférer ses missions à l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN). L'ASN deviendrait de ce fait également juge et partie.

Les députés ont rejeté le projet en votant un amendement présenté par le député Benjamin Saint Huile du groupe Liberté, indépendants, outre-mer et territoire (LIOT) qui précise **« la sécurité nucléaire repose sur une organisation duale composée de l'ASN et de l'IRSN qui garantit « l'indépendance entre d'une part les**

activités de contrôle de la sûreté nucléaire et d'autre part les missions d'expertise et de recherche de la sûreté nucléaire, de la radioprotection et des activités nucléaires »

Au vu du rapport des experts de l'ANSES concernant cette agence, les députés ont eu raison de rejeter ce projet de loi concernant l'ASN et l'IRSN, qui était selon le gouvernement destiné à **« fluidifier les processus d'examen et prises de décision de l'ASN pour répondre au volume croissant d'activités lié à la relance de la filière nucléaire »**.

Action Santé Solidarité

Centre Social

Rue de Pavigny

39000 LONS LE SAUNIER

actionsantesolidarite@gmail.com

Pour ne plus recevoir la lettre, envoyer votre demande de désabonnement à l'adresse mail de l'association